

Dossier de presse

Article 43

un film documentaire
de Denise Gilliard



Une immersion unique dans l'univers carcéral de notre pays.

Article 43 a reçu une mention spéciale du jury
« **Regard sur le crime** » au Festival Visions du réel à Nyon

www.article43.ch

au cinéma dès le 28 octobre 2008

Contacts

Produit et réalisé par

Œil Ouvert Denise Gilliard
Ch. des Glycines 4 / 1024 Ecublens
Tél: 021 635 49 08 ou 079 435 15 64
Email : denise.gilliand@bluewin.ch
www.oeilouvert.ch

Distribution

MOA Distribution Alain Bottarelli
Pré du Marché 35 / 1004 Lausanne
Tél: 021 729 76 22 ou 079 637 51 61
Email : info@moadistribution.ch
www.moadistribution.ch

*La liberté est une sensation.
On peut parfois l'atteindre,
enfermé dans une cage comme un oiseau.*

Camilo José Cela

En bref

Février 2007, prison de la Colonie aux Etablissements pénitenciers de la Plaine de l'Orbe (E.P.O.) en Suisse. Neuf détenus, condamnés à de lourdes peines, sont autorisés à participer à un atelier de cinéma, le soir, après leur labeur quotidien. Avec l'aide de professionnels, et malgré les embûches, ils vont pouvoir réaliser cinq courts-métrages. Ils y parlent de liberté, de suicide, de la culture de patates ou de l'histoire de la prison.

En cours de route, Denise Gilliard entreprend un documentaire sur cette aventure. Le résultat, c'est bien plus qu'un film sur des films. Peu de caméras extérieures ont pu pénétrer si profondément dans l'univers carcéral, saisir sa dureté, ses méfiances. Des détenus parlent ouvertement de leurs crimes, les assument, d'autres pas. Plusieurs parmi eux ne savent pas quand ils pourront sortir : soumis à l'ex-article 43 du code pénal, ils attendent et attendent des avis d'experts. « Demain c'est quand ? »

« Article 43 » retrace l'aventure de détenus et de cinéastes qui partagent des moments intenses de cinéma en prison. Sur fond de contraintes carcérales et cinématographiques, rencontre avec des hommes lourdement condamnés.

Equipe technique et artistique de « Article 43 »

Scénario et réalisation	Denise Gilliard
Complice de réalisation et de production	Anne-Laure Sahy
Image	Fabrice Aragno Denise Gilliard
Son	Gilles Abravanel
Montage	Edwige Ochsenbein
Mixage	Denis Séchaud, Mase studio
Photographe de plateau	Michèle Massy
Musique originale	Louis Crelier Tatiana Eva-Marie
Assistants de production en prison	Valter Chieppa Marco Schlechten
Produit par	Oeil Ouvert, Denise Gilliard
en coproduction avec	La Télévision Suisse Romande Irène Challand et Gaspard Lamunière Unité des films documentaires une entreprise de SRG SSR idée suisse
avec le soutien financier de	La Fondation Vaudoise pour le Cinéma Fonds Regio films Sandoz /Fondation de Famille L'association Prélude La participation de l'équipe technique

Données techniques

Style	Documentaire
Durée	90 minutes
Format de tournage	DV CAM 16/9 couleur
Format de diffusion	Beta numérique 16/9 couleur / DVD
Lieu de tournage	EPO en Suisse
Durée de tournage	44 soirées
Langue originale	Français
Sous-titres	Anglais
Son	Stéréo
Tournage	Avril 2007 – Janvier 2008
Finition	Avril 2008
Première mondiale	20 avril 2008 Festival Visions du réel Nyon
Sortie cinéma	28 octobre 2008
Sortie DVD	Janvier 2009

Déclaration de la réalisatrice

Denise GILLIAND réalisatrice et productrice du film « Article 43 » et directrice de l'atelier cinéma en prison

Lorsque j'ai commencé à animer cet atelier cinéma en prison, je ne pensais pas moi-même faire un film mais encourager des détenus à aller au bout de leur créativité. Mais ça ne m'a pas suffi. Je suis cinéaste avant tout, et devant la force et l'intérêt de ce que nous partageons, il m'était difficile de ne pas saisir une caméra pour mettre en images cette formidable aventure. Une telle immersion en univers carcéral, sur plusieurs mois, est rare. D'autant plus que nous avons découvert que des détenus condamnés à des peines légères et avec lesquels nous n'avions aucune difficulté relationnelle, pouvaient être soumis à un type d'internement à durée indéterminée : l'article 43. Cet article permet d'interner des délinquants jugés dangereux au delà de leur peine, voir à perpétuité. En raison de l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, les détenus concernés faisaient l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film. Nous avons donc pu suivre en direct ce moment charnière de leur vie. Dans ce sens, « Article 43 » est vraiment un témoignage unique. A travers un atelier créatif, nous rencontrons des personnes attachantes et sensibles qui nous ressemblent, et au fil du temps, nous découvrons que certains sont considérés comme de dangereux criminels. Où donc se situe finalement la différence? Où est la fameuse limite ? Quel est le moteur de nos actions, qu'elles soient créatives ou destructrices ? Par la force des choses et en toute complicité avec les détenus, mon film questionne cela aussi.

Interview de Denise Gilliland

Comment est né cet atelier cinéma en prison ?

Voici 20 ans que je travaille comme réalisatrice de film, spécialisée dans le documentaire à caractère social. En filmant des personnes très cabossées par la vie, j'ai acquis la conviction que la pratique d'activités créatrices est un outil puissant de valorisation de soi et de re-construction. Pour aller plus loin dans mon engagement social, j'ai fondé en 1999, l'association Rebond'Art qui a pour but de soutenir la création et la diffusion de projets artistiques réalisés avec des personnes démunies. Lorsque j'ai rencontré Anne-Laure Sahy, fondatrice de Prélude (pôle de coordination d'actions culturelles en prison), animées par les mêmes convictions, nous avons immédiatement souhaité travailler ensemble.

Nous avons soumis ce projet d'atelier cinéma à la direction du pénitencier des EPO, qui l'a accepté. Les participants sont des détenus qui ont répondu à une annonce interne. L'avantage de cette prison, c'était l'existence d'un studio de télévision interne, le Canal déchaîné. Notre atelier avait un double objectif : aider la reconstruction identitaire des détenus via un outil de création tel le cinéma et professionnaliser le Canal déchaîné. Malheureusement, en cours d'atelier, le gardien responsable du Canal déchaîné a démissionné, ce qui a abouti à la fermeture du studio pour une durée indéterminée.

Il est exceptionnel de pouvoir filmer ainsi des détenus dans une prison sur une longue durée, aviez-vous carte blanche ?

Aucune image n'a pu sortir pendant les 4 premiers mois d'atelier, pas même une photo. Puis j'ai demandé à pouvoir filmer librement mon atelier, en garantissant à la direction des EPO le droit de regard sur chaque image que je comptais diffuser. A partir de là, la direction des EPO a bien soutenu le projet. Nous avons été beaucoup aidé par le responsable des animations de la prison, Marco Schlechten, qui a joué le rôle d'intermédiaire entre nous et la direction. Sans lui, ou sans autres alliés convaincus par le projet, il aurait été très difficile de faire comprendre nos besoins.

C'est une situation inconfortable pour un cinéaste et surtout c'est une énorme prise de risque pour le producteur: jusqu'au bout, on n'est pas sûr de pouvoir sortir le film! C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai produit moi-même ce documentaire. Finalement, il n'y a pas eu d'images auxquelles j'aie dû renoncer. J'ai pu sortir le film sans avoir à le modifier.

Comme cinéaste, quel regard portez-vous sur les films des détenus?

C'est difficile de faire un commentaire général car ces films sont bien différents les uns des autres et très personnalisés. Cela va du film d'art et essai sur la liberté au documentaire didactique sur la plantation de patates. D'une façon générale, je trouve que les détenus ont bien su profiter de cet espace de création, chacun à sa manière. Je m'attendais à une prise de parole plus protestataire ou revendicatrice. Ils m'ont surpris par leur poésie, leur créativité, et aussi leur détermination : c'étaient leurs films, ils tenaient à leurs envies, avec entêtement parfois, comme s'ils avaient besoin que ça leur appartienne. Nous avons aussi beaucoup soigné la forme, car un des objectifs de l'atelier était la formation aux techniques de la télévision interne de la prison. Ils n'apparaissent donc pas, de façon évidente, comme des films d'amateurs.

Certains détenus évoquent leurs crimes devant la caméra en toute confiance et à visage découvert, avez-vous dû insister pour obtenir ces confessions ?

J'avais fixé comme règle à mon équipe de ne jamais interroger les détenus sur leur passé afin de les laisser libres d'être qui ils sont aujourd'hui. Cela nous protégeait aussi des préjugés. Mais plusieurs avaient besoin de parler, ils l'ont donc fait spontanément.

On croit souvent que les détenus refusent d'assumer leur passé; ce n'est pas vrai. Simplement, ils se méfient de ce qu'on peut faire de leur propos, et on peut le comprendre. Dans mes films, j'ai toujours offert aux protagonistes un droit de veto. Je pense que ça permet plus de liberté et de confiance au tournage. C'est risqué, mais c'est en donnant beaucoup qu'on obtient un peu plus. De plus une vraie relation a eu le temps de s'installer au cours de l'atelier qui a duré presque un an. Au final, tous les détenus ont aimé le film et aucun changement n'a été demandé.

Comment avez-vous vécu cette immersion en milieu carcéral ?

La prison, on n'en sort pas indemne. Au fil des mois, nous avons tous le sentiment de vivre l'incarcération dans notre chair. Quand nous étions séparés de l'extérieur par neuf portes fermées à clé, nous devions lutter contre la peur que ça prenne feu par exemple. Et accepter de dépendre du bon vouloir des gardiens. Sacrée école de la dépendance ! Cela dit, c'était une expérience passionnante. Ce n'est pas la première fois que je fréquente ce monde-là, c'était déjà l'objet de mon premier documentaire « Mon père cet ange maudit » en 1994. La prison, ça vous mobilise ici et maintenant, et ça vous confronte à des questions essentielles. Cette expérience m'a confortée dans ma conviction qu'il est indispensable de donner la parole à ceux qui ne l'ont pas et qui peuvent témoigner à la première personne « Je ». Et aussi j'ai besoin de croire que tout le monde peut changer, même des condamnés à de lourdes peines. Leur amener des outils créatifs tel que le cinéma favorise ce changement, et je ne me lasse pas de me battre pour que ce type de projets prolifère.

Principales thématiques soulevées

On ne grandit pas de son humanité.

On meurt de son mépris.

Milko Paris

La créativité comme outil de re-construction identitaire

Il est difficile de mesurer les effets de l'incarcération sur la créativité. Pour les artistes, l'imagination est sans aucun doute un moyen d'évasion et une façon de réinventer le monde chaque jour. Mais pour les détenus ?

En amenant la **culture en prison**, nous partons du principe que la pratique d'activités créatrices est un **outil puissant de valorisation** de soi et de re-construction. Une oeuvre d'art de qualité montrée au public permet à son créateur de renouer avec le monde environnant dans un sentiment de fierté et de dignité. En un mot, l'action créatrice peut fournir l'énergie du rebond à des personnes que la vie a abîmé et qui sont momentanément en difficulté.



Article 43

Plusieurs des détenus apparaissant dans le film ont fait l'objet d'une condamnation assortie d'une application de l'article 43 de l'ancien code pénal. Depuis 1965, cet article prévoyait l'internement des délinquants jugés dangereux dans des établissements psychiatriques « appropriés » (sécurisés). Mais de tels établissements n'ont pas été créés, si bien que ces détenus restent en prison tant que la mesure d'internement n'est pas levée. Et comme ils ne bénéficient pas de soins adéquats en prison, les experts ne les laissent pas volontiers sortir. Depuis plusieurs années, la prévention de la récidive prime clairement sur les efforts visant à favoriser la resocialisation. Le 8 février 2004, les Suisses ont adopté l'initiative réclamant « l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables ». Le nouveau code pénal, entré en vigueur en janvier 2007, élargit l'application de telles mesures d'internement (l'ancien article 43 est repris dans l'actuel article 64), alors qu'on ne dispose toujours pas de structures « appropriées ». En raison de cette révision de la loi, les détenus concernés faisaient l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film. Ce que nous avons découvert dans le cadre de cet atelier, c'est que des hommes parfois condamnés à des peines relativement légères étaient soumis à ce type d'internement à durée indéterminée. En adoptant l'initiative pour l'internement à vie, les Suisses songeaient probablement à des criminels en série, non à des délinquants condamnés à de courtes peines. Est-il admissible d'enfermer durablement une personne, non pour un grave crime commis, mais de crainte qu'elle n'en commette un plus tard ? En France, le gouvernement a adopté un projet similaire de « rétention de sûreté », après la sortie de prison, pour les criminels les plus dangereux. Ce projet est très contesté, alors qu'il serait réservé à des criminels condamnés à au moins 15 ans de réclusion.



C'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leurs plus étroites appartenances, et c'est notre regard aussi qui peut les libérer.

Amin Maalou

Extraits de la bande son du film

Denise Gilliand, réalisatrice

Février. En route pour la prison de la Colonie où j'anime un atelier cinéma. Le but est d'amener des détenus à **réaliser leurs propres films documentaires**.

Le cinéma est l'art de toutes les contraintes : temporelles, financières, dramaturgiques, relationnelles aussi. Amener un art de contraintes dans une prison relève peut-être du défi. Les détenus accepteront-ils de jouer le jeu ? D'apprendre ? De se soumettre aux règles du cinéma malgré la censure, le contexte, les barreaux ?

Je ne sais pas si mon projet a du sens pour eux. A-t-on encore envie de créer lorsqu'on est enfermé depuis longtemps ? A-t-on encore des choses à dire autres que sa colère ou son abattement ? Comment préserver un désir de création ou d'expression lorsque plus personne ne nous demande notre avis, lorsque nos choix se résument à pas grand-chose ?

Pour les motiver, notre enthousiasme doit être diablement contagieux. Mais pour cela, il faut que nous aussi supportions l'enfermement.

Travailler en prison c'est se confronter à son **seuil de tolérance**.

Ne pas connaître la nature des délits des personnes avec qui nous travaillons m'a semblé être une condition sine qua non pour faire du bon travail. Notre ignorance nous laisse libre de tout préjugé et nous protège. La rencontre a lieu autour du cinéma uniquement. [...]

Plusieurs détenus de notre groupe ont écopé de **l'article 43** qui permet d'interner des délinquants jugés dangereux pour une période indéterminée.... Ne pas avoir de date de sortie est probablement la plus dure des punitions. L'incertitude ronge. Dans ces conditions, **leur engagement** m'étonne et me rassure à la fois. **L'action créative est décidément un bel outil de résilience**. [...]

Nous découvrons les détenus à travers leur création mais aussi à travers leurs mots, parfois violents. Le montage des films est propice à la **confiance**. J'ai l'impression que certains utilisent notre regard sur eux comme un miroir. Qu'ils en ont besoin pour mieux savoir qui ils sont aujourd'hui. Nous sommes probablement les seules personnes avec qui ils ont un contact libre de tout enjeu, qu'il soit judiciaire, carcéral ou émotionnel. Nous les encourageons à donner le meilleur d'eux-mêmes dans leur film. Nous ne pouvons pas faire plus.

Décembre. Voici un mois que plus personne n'a pris le chemin du Canal Déchaîné. Tout est fermé. Je sais que plusieurs détenus ont reçu les résultats de leur jugement. Leur avenir se dessine. Maintenant que notre travail est achevé, les questions que nous nous sommes interdit de poser resurgissent. A ce stade, je ne pense pas que la nature de leur délit puisse modifier ma relation avec eux. **Pour moi, leur présent a pris le pas sur leur passé. Je crois...** » [...]

Marco Schlechten, surveillant

Ça re-motive, de les voir travailler en équipe, comme ils sont en train de le faire actuellement. Je trouve que c'est incroyable ce qui se passe à travers ce groupe... Ils se parlent beaucoup, ils échangent plein de choses et puis, en plus, ça continue une fois

qu'ils sont dans le cellulaire. C'est incroyable...

Jean Anken, détenu réalisateur

images. Pour une fois que je peux montrer à quelqu'un que j'ai été jusqu'au bout.

Dans ma vie, on m'a toujours dit que je n'allais pas jusqu'au bout de mes idées. Alors, là, j'ai été jusqu'au bout. J'ai tout investi. Autant dans les choix, dans les voix, dans le texte. La recherche de l'histoire aussi. J'ai choisi des paragraphes importants pour mettre avec les

Denise : Et là, vous en avez pour combien de temps encore ?

Jean : Ben, je n'en sais rien. Ça peut durer dix ans, comme ça peut durer quinze ans, vingt ans, trente ans. Ça peut durer même tout le restant de ma vie, ça dépend tout de l'attitude du juge. Et puis, le service ici, l'emploi administratif. Ça peut durer très long ! Il y en a qui sont enfermés depuis quatorze ans, il y en a d'autres qui le sont depuis onze ans. Il y en a un, il a pris cinq ans, et puis ça fait dix ans qu'il est dedans.

Denise : Et comment ça se fait, c'est des types de peines particuliers ?

Jean : Mais, c'est l'internement ! Mais normalement, l'internement devrait être fait dans un asile psychiatrique, qui est là, avec des gens qui sont formés pour, justement, des gens internés. Et puis, le problème, en Suisse, c'est qu'on fabrique les lois, mais on ne fabrique pas l'établissement pour. Alors bien sûr, on nous met dans une prison et puis on est traité comme des prisonniers. Normalement, on ne devrait pas. On devrait être ailleurs, on devrait être...

Denise : Vous, vous aimeriez mieux être dans un hôpital ?

Jean : Non. J'aimerais mieux être dehors parce que, de toute façon, on estime que je suis dangereux, que je suis un débile, un fou, mais moi, je ne me vois pas du tout comme ça. Je me vois comme un type tout à fait normal, calme, simplement qui demande de la paix. Que je puisse vivre tranquille un moment.

Pierre, détenu réalisateur

ce que j'ai pu apprendre, en prison. Je ne dirais pas grâce à la prison, parce qu'elle ne vous apprend pas grand-chose si ce n'est la haine, la haine, la haine, et puis à la fin, le dépassement de la haine. Mais le dépassement de la haine, dans le sens vraiment péjoratif du terme. C'est plus que la haine. Mais c'est plutôt le rapport d'assassin à victime qui fait que j'ai eu ce tilt. Parce que ce n'est pas évident.

Quand je me rappelle ce que j'étais, quand j'avais, quoi, entre 20 et 25 ans, que j'étais incarcéré à l'âge de 25 ans, et ce que je suis actuellement, à bientôt 40, oui, il y a un certain changement. Déjà biologique, psychologique, ça change automatiquement. Ensuite, tout

Denise : Quand vous dites « rapport » ?

Pierre : (silence) Quand vous aimez quelqu'un, vous ne le tuez pas, déjà, pour commencer. Ensuite, vous, vous êtes toujours vivant, voilà. Donc je n'ai pas perdu grand-chose, mais la victime, elle, on ne peut pas trop lui demander son avis.

Mais ça, ce n'est pas grâce à la prison. C'est grâce à ce que j'éprouve de par le crime que j'ai commis, de par les pertes que j'ai créées. Ça, ça me revulse ! Et ensuite je me dis : « Attend, tu n'es pas né pour ça quand même ! ». Tueur né, c'est au cinéma, à Hollywood, ce n'est pas dans la vie. Et ça, pour moi, ce n'est pas admissible. En tout cas pas dans ces conditions.

L'atelier cinéma

Produit et coordonné par Anne-Laure Sahy, fondatrice de Prélude, l'atelier a démarré en février 2007 aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) sur

l'initiative et sous la direction de Denise Gilliand. Il a été entièrement **financé**, hors structures carcérales, par la Loterie Romande et le service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud principalement.

Le projet a accueilli un groupe de **9 détenus** qui participaient à l'atelier cinéma, à raison de deux soirs par semaine, pendant 10 mois en 2007. Aucun détenu n'a été refusé dans l'atelier. Notre **objectif** était de permettre aux participants d'imaginer, d'écrire et de réaliser leurs propres films documentaires.

La prison où s'est déroulé cet atelier n'avait pas été choisie au hasard. Nous travaillions aux EPO car un canal de télévision interne « Le Canal Déchaîné » y existait déjà. Au moment où l'atelier a commencé, le Canal déchaîné employait 3 détenus à plein temps qui étaient en cours de formation. Notre projet d'atelier répondait directement à l'objectif de professionnalisation de cette télévision.

Les intervenants étaient tous des professionnels du cinéma.

La direction des travaux, le programme de l'atelier ainsi que la formation des détenus en réalisation étaient assurés par Denise Gilliand, réalisatrice.

Nadejda Magnenat a animé l'atelier d'écriture,

Fabrice Aragno l'atelier image,

Gilles Abravanel l'atelier son et mixage,

Edwige Ochsenbein l'atelier montage,

Julien Cuendet l'atelier mixage.

Ces courts-métrages ont été présentés en avant-première aux EPO en janvier 2008 devant les familles et les proches des détenus ainsi que le personnel pénitentiaire.

Ils sont actuellement **diffusés** hors les murs au grand public, dans des festivals, en DVD, lors de conférences et à la télévision. Ces cinq films sont considérés comme des œuvres à part entière. Une commercialisation DVD est déjà garantie dans les FNACS de trois pays francophones.

Les 5 courts métrages réalisés dans l'atelier cinéma

Gros cauchemar de Pedro Toledo 3'36" / DigiBeta / © Prélude 2007

Le regard d'un homme se pose sur le vol d'un aigle dans le ciel azur. Beauté et plénitude d'un instant de liberté. Puis le rêve devient cauchemar.

La vie d'une patate de Hervé Barbezat 16'31" / DigiBeta / © Prélude 2007

Un agriculteur passionné nous raconte un processus, la vie d'une pomme de terre, du germe à sa distribution. Il se révèle être un prisonnier.

A l'époque de Jean Anken 7'40" / DigiBeta / © Prélude 2007

Curieux d'histoire, Jean Anken raconte l'évolution des Etablissements de la plaine de l'Orbe, des marais au pénitencier.

Pourquoi Bernhard, pourquoi! de Bernhard Baeriswyl 8'07" / DigiBeta / © Prélude 2007

Comme dans un jeu de miroir, Bernhard vit son quotidien, tandis qu'un autre Bernhard, surgi du passé, nous est suggéré par une succession de voix off.

La liberté, c'est... » de Olivier 5'50" / DigiBeta / © Prélude 2007

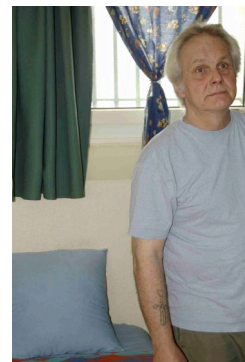
Des fleurs, comme autant d'individus, s'animent. Enfermées dans une cage, elles paniquent. La liberté, c'est quoi?

Les principaux protagonistes de « Article 43 »

Bernhard Baeriswyl réalisateur du film « Pourquoi Bernhard, pourquoi ? »

Bernhard est né à Berne et a grandi à Lausanne ainsi que sur la Côte ; il a vécu ensuite dans le Nord vaudois. Bricoleur dans l'âme, il développe sa créativité dans l'« artisanat métallique ». Il s'est marié à une camerounaise en avril 07. Il travaille à la forge de la prison où il fabrique des broches qu'il est fier de vendre.

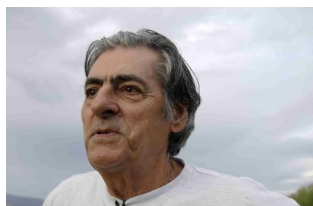
Bernhard parle volontiers de lui, de la prison. Il assume ses actes passés. Aujourd'hui, à l'âge de 55 ans, après un total de 26 années passées sous les verrous, Bernhard envisage son avenir avec le désir de transmettre son expérience aux personnes en situation de rupture sociale. Il sortira, si tout va bien, en 2008.



Patrick Liniger monteur au Canal Déchaîné TV interne des EPO

Né en 1969, Patrick Liniger a grandi à Lausanne. C'est avec dérision qu'il résume les années durant lesquelles il travaille dans une banque : « le matin, on a une pile de papier à gauche, le soir, elle est à droite et on est bien avancé ». Lassé par la routine, il cesse son activité. Il apprend, sur le tas, le câblage, l'électricité et la sonorisation. Il fait partie des nombreux détenus pour qui la date de sortie est inconnue. Chaque année, une expertise détermine son potentiel de réinsertion. En attendant, Patrick a repris avec succès une formation en informatique.

Pedro Toledo réalisateur du film « Gros cauchemar »



Pedro est père et plusieurs fois grand père. Il reçoit beaucoup de visites de sa famille. Il ne se plaint jamais, plaisante volontiers. Il ne parle pas de lui, de son passé autrement que pour raconter des choses agréables. Pedro est espagnol. Il garde un fort accent de ce pays. Très classe, très élégant, il cadre mal avec la prison. Il semble être de passage, en visite de courtoisie. La mer lui manque terriblement... Lorsqu'il sortira, c'est vers elle qu'il ira prioritairement. Aujourd'hui, Pedro se consacre à l'élevage des veaux aux

Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. Il ne connaît pas sa date de sortie.

Hervé Barbezat réalisateur du film « La vie d'une patate »

Né en 1973, Hervé Barbezat grandit à Genève. Il effectue un apprentissage de vendeur à la Migros, ce qui l'amène, d'un rayon à l'autre, à travailler au plus près des aliments et à les étudier à fond. Amoureux de la nature et de la terre, il travaille désormais en tant qu'agriculteur aux EPO, métier qu'il a découvert en prison. Hervé est discret sur son passé.

Jean Anken réalisateur du film « A l'époque »

Après avoir passé son enfance sur la Côte, Jean Anken a vécu dans la région lausannoise puis à Bienne. Passionné de voyages, Jean s'est rendu à plusieurs reprises au Vietnam. La photographie et l'histoire des endroits qu'il visite l'intéressent tout particulièrement. Le jour où il sortira de prison, à une date qu'il ignore encore, Jean espère pouvoir re-découvrir de nouveaux horizons.

Jean : « L'article 43, en fait, c'est l'oubliette des temps modernes. C'est ce que disait mon avocat ».



Pierre animateur 3D au Canal Déchaîné TV interne des EPO

Né le 25 octobre 1968, Pierre a grandi dans des foyers, dix ans dans une famille d'accueil, puis, à partir de 15 ans, dans des foyers à nouveau. A l'âge de 17 ans, il est accueilli par la Fondation La Clairière, une institution anthroposophique. Pierre est en prison depuis 13 ans. Il sort normalement dans 5 ans. Il parle beaucoup de lui et de son passé, de l'horreur du crime qu'il a commis. Bernhard fait en sorte de ne jamais l'énerver car « il est quand même dangereux Pierrot ». Véritablement passionné par l'animation 3D, il attend avec impatience la réouverture de l'atelier de télévision interne des EPO.



Marco Schlechten responsable des animations et surveillant aux EPO

Marco Schlechten a d'abord commencé à travailler en prison en 1998 comme agent pénitentiaire dans les régimes spéciaux des EPO.

En 2002, il quitte les EPO pour suivre une formation de conducteur de train. Il s'aperçoit qu'il s'est trompé de voie et retourne aux EPO. Il intègre l'équipe socio-éducative en tant que Surveillant chef d'atelier responsable des sports et des animations.

Interview

Quel a été votre rôle dans le projet ?

En tant que chef d'atelier responsable des sports et des animations, j'ai assuré l'accompagnement de toutes les séances du projet Prélude. Mon rôle a consisté à faire le lien entre la direction, Prélude et les détenus. J'ai assuré la sécurité en étant garant du cadre donné par le milieu pénitentiaire et ses règles. J'ai participé à diverses séances afin de négocier plus d'ouverture pour les besoins des différents films et assurer la coordination globale du projet.

Quelles difficultés avez-vous rencontrées ?

Coordonner et faire valoir les intérêts de chacun tout en respectant le contexte particulier de la prison. L'application des règles de sécurité a demandé beaucoup d'attention, au vu du caractère inhabituel de cette activité. Le mélange entre le monde carcéral et le monde artistique n'est pas toujours facile à rendre compatible !

Qu'est que ce projet a amené aux détenus selon vous ?

Selon ce que j'ai pu observer, ils ont tous profité d'un ou plusieurs éléments lors de ce projet. Pour certains il s'agissait de compétences techniques (son, image, mixage). Pour d'autres se fut l'acquisition d'une confiance en soi (se mettre en avant, oser parler devant la caméra, dépasser les doutes sur leurs compétences). Au début les détenus étaient très individualistes, ils ont dû apprendre à travailler ensemble et ainsi développer une force de groupe qui leur a permis d'arriver au bout du projet de manière soudée et solidaire. C'est aussi un moyen qui leur est donné de combattre les représentations négatives présentes dans la société.

Biofilmographie de Denise Gilliard

Denise Gilliard, née en 1964 en Suisse, part vivre à Mexico à l'âge de 16 ans. Elle y découvre le cinéma en travaillant comme mannequin sur différentes productions. En 1985, elle obtient son diplôme de réalisatrice à l'Istituto di Scienze Cinematografiche de Florence en Italie. De retour en Suisse, elle écrit, produit et réalise de nombreux films de commande. Son premier long métrage documentaire de création « **Mon père, cet ange maudit** » sort en 1994. Elle racontera aussi l'histoire de ce gangster devenu peintre en prison dans un livre publié en 2002, « **Gangsterino** ».



En réalisant « **Mon père cet ange maudit** » puis « **Femmes du No Future** » et « **Les bas-fonds** » - film nominé pour le prix du cinéma suisse en 2000- elle prend conscience de la puissance de l'art comme outil de rebond. Elle fonde alors l'association « **Rebond'Art** » dont le but est de soutenir des projets culturels réalisés avec des personnes démunies. Ses documentaires, diffusés au cinéma et sur de nombreuses chaînes de télévisions, sont également fréquemment utilisés pour débattre de questions sociales.

En 2007, elle prend la direction de « **Œil Ouvert** » où elle produit et réalise son huitième long métrage documentaire « **Article 43** ». Actuellement, afin de sublimer et de rendre plus universelle ses propos, Denise Gilliard passe à la fiction. Elle développe avec PCT cinéma télévision « **Eaux troubles** », un psychodrame sur la schizophrénie et la jumeauté.

Filmographie

2008. « **Article 43** » 90 minutes

Création et rencontres sur un fond de contraintes carcérales et cinématographique

Documentaire produit par Œil Ouvert (CH) en coproduction avec la TSR

Première mondiale Festival Visions du réel à Nyon le 20 avril 2008.

Mention spéciale du jury « Regard sur le crime ».

2006. « **L'école qui fait aimer l'école** » 67 minutes

Pour changer le monde : une école autrement...

Documentaire produit par Leelou films (CH)

2002. « **Aux frontières de la mort** » 52 minutes

Ils ont frôlé la mort et en sont revenus transformés

Documentaire produit par PCT cinéma et Télévision (CH) en coproduction avec La TSR.

2000. « **Tempo** » 5 minutes

La métamorphose du corps d'une femme enceinte

Vidéo art pour l'exposition collective « Humeurs@00 »

2000. « **Les bas-fonds** » 75 minutes

De la misère à la dignité retrouvée : des sans-abri parisiens deviennent comédiens.

Film nominé pour le prix du cinéma suisse 2000.

Documentaire produit par PCT cinéma et Télévision (CH) en coproduction avec Au Large de l'Eden (F) – 35mm

1998. « **Heidi forever** » 50 minutes

Comment la petite Suisse de roman est devenue un mythe planétaire

Documentaire produit par Leapfrog (CH) et Dune (F) – 16mm

1997. « **Alain comme les autres, les chiffonniers Emmaüs** » 85 minutes

Des communautés ouvertes à tous les « cabossés de la vie » (l'Abbé Pierre)

Documentaire fiction produit par Nag Films

1996. « **Femmes du No Future** » 53 minutes

Elles étaient punks, comment ont-elles survécu à l'autodestruction ?

Documentaire produit par PCT cinéma et Télévision en co-production avec la TSR

1994. « **Mon père, cet ange maudit** » 55 minutes

Elle part à la découverte de son vrai père, un gangster condamné à perpétuité

Documentaire produit par Aie productions en co-production avec la TSR et la TSI

Avis sur le film

Comme beaucoup de gens, l'univers carcéral est un monde que je ne côtoie pas. Après avoir visionnés « Article 43 » et les courts métrages des détenus, j'ai été touché et ai ressenti beaucoup de compassion et d'humanité envers ces hommes et ce monde.

J'ai été évidemment projeté vers plus de compréhension face à leurs problèmes judiciaires et d'hommes. J'ai aussi réalisé combien cette expérience de création était riche en énergie, en réflexion pour les détenus et le personnel carcéral. La dynamique ainsi créée m'a semblé un élément important dans la reconstruction de leur dignité ainsi qu'à contribuer à donner un sens à leur vie.

Au fur et à mesure que le film avance, on peut voir les effets positifs à travers les détenus, sans pour autant tombé dans l'utopie et l'illusion.

Le respect et la distance mis en place nous aide à appréhender cet univers.

Merci pour ces images et la mise en lumière sur ce monde.

Pascal Rais

Le film « Article 43 » de Denise Gilliard traite avec rigueur, intelligence et respect de la vie de détenus dits de droit commun dans le cadre d'un pénitencier Suisse romand.

Remarquable et magnifique d'humanité. Traitement original, montage nous faisant éprouver le temps indéfini de la prison, l'attente traumatisante de ces prisonniers, leur espoir et leur déception face au pouvoir discrétionnaire de l'institution judiciaire.

A diffuser au plus vite.

Un contribution éminente vers l'amélioration des conditions carcérales, l'évolution des lois.

Jean Mayerat

ancien prisonnier politique lors de la guerre d'Algérie. (Un an de cellule)

"Un film passionnant et attachant, qui documente sur un ton équilibré de bienveillance et de lucidité, avec un engagement convaincant. Un film d'une grande maturité humaine et cinématographique, dont la durée et le rythme, ainsi que l'équilibre du montage, permettent d'entrer en relation avec des hommes enfermés depuis et pour peut-être encore longtemps.

Un regard affûté, qui explore la souffrance de ce long enfermement et de l'incertitude d'un avenir. Et, pendant ce temps, ces hommes créent des films...à voir absolument, tous les cinq, dans le même temps que Article 43."

Olivier Frei

Ce voyage au bout de l'Autre est une vraie leçon de vie et d'échange et ce parti pris de ne rien vouloir savoir des délits donne une intensité qui va crescendo, d'autant plus que l'on ne s'attend pas à ce que tu poses LA QUESTION à la fin. Je dois dire que la façon dont les deux détenus «avouent» leur crime, blesse comme un coup de poignard dans le cœur, tellement, tout au long du film, ils se montrent exigeants avec eux-mêmes, sévères avec leur passé, avec leurs écarts et tellement leur volonté de renaître au monde est criante...

...J'espère que ton film sera vu par beaucoup.

Emmanuelle de Riedmatten

Prélude

Prélude propose d'établir des liens entre les sphères culturelles et pénitentiaires de Suisse romande. Dans une démarche de démocratisation culturelle, d'élargissement des publics et de préparation à la réinsertion, le pôle suscite, coordonne, diffuse l'intervention artistique en milieu carcéral et lui assure un suivi. Il oriente les structures culturelles vers les services pénitentiaires, propose aux directions, conseille les intervenants et veille au bon déroulement de l'action. Après avoir sensibilisé l'artiste aux enjeux de l'action et à ses éventuels effets pervers - condescendance, instrumentalisation des détenus, voyeurisme -, l'association lui assure une préparation aux spécificités et aux restrictions que sous-tend le contexte carcéral. En initiant également des partenariats avec les structures culturelles, *Prélude* entend aménager un accès des personnes détenues aux pratiques artistiques et prétend ainsi favoriser la reconstruction identitaire, le rétablissement de liens sociaux, dessiner des perspectives et, peut-être, susciter des vocations. Au terme des interventions, le pôle propose aux personnes qui le souhaitent un suivi capable de leur permettre de poursuivre l'activité, en groupe ou en solo, de conserver des liens tissés avec des réseaux extérieurs et de les y intégrer, au moment de la libération.

Les actions menées peuvent aussi bien résulter d'un projet d'artiste que répondre à la demande d'un groupe de personnes détenues. Ponctuelles - projection, concert, spectacle, débat, conférence - ou d'une durée indéterminée - atelier donnant lieu à une création partagée -, les interventions varient dans leur nature et dans leur déploiement. Les différents projets doivent par ailleurs contribuer à la valorisation des éventuelles infrastructures en place, telles que bibliothèques, atelier vidéo, laboratoire photo, etc., ainsi qu'à l'élaboration de nouveaux espaces. Sous quelque forme que ce soit, l'action culturelle en prison suppose autant la démonstration que la participation, l'initiative, la prise de position. Si la majorité des condamnés entre en prison sans avoir bénéficié d'un accès privilégié à la culture, le temps de détention doit pouvoir lui permettre d'y goûter, d'y puiser l'idée, la maîtrise et l'assurance d'être.

www.prelude.ch

Prélude / Anne-Laure Sahy / Montoie 41 / 1004 Lausanne

Tél : +41 (0)76 349 95 99 / Email : alsahy@prelude.ch

Actualités diffusion

Au cinéma dès le 28 octobre 2008

Evénements

Projection de Article 43 et des 5 courts métrages tournés en prison

Débat en présence de **Denise Gilliard** - réalisatrice, **Anne-Laure Sahy** - productrice et avec la présence exceptionnelle de **Bernhard Baeriswyl** - ancien détenu, protagoniste et réalisateur.

Lausanne	Cinéma City-Club Pully	ma	28 octobre 08	20h00
Oron la Ville	Cinéma d'Oron	me	29 octobre 08	20h00
Orbe	Cinéma Urba 2	ve	31 octobre 08	20h45
Genève	Cinéma BIO à Carouge	dim	2 novembre 08	10h30
Ste Croix	Cinéma Royal	dim	9 novembre 08	18h00

Autres dates Fribourg, Neuchâtel, etc. à venir

Les 6 films projetés :

« Article 43 » un film de Denise Gilliard

90 minutes. Vo française. Couleur 16.9. Beta num. Stéréo. © Œil Ouvert/TSR 2008

suivi de « Œil Ouvert en prison » 5 courts métrages réalisés par des détenus aux EPO

Durée totale : 43 minutes © Prélude

« Gros cauchemar » un film de Pedro Toledo

Art et essai. 3 minutes 36. Version française.

« La vie d'une patate » un film de Hervé Barbezat

Documentaire. 16 minutes 31. Version française.

« A l'époque » un film de Jean Anken

Documentaire. 7 minutes 40. Version française.

« Pourquoi Bernhard, pourquoi ! » un film de Bernhard Baeriswyl

Documentaire. 8 minutes 07. Version française.

« La liberté c'est.... » un film de Olivier

Art et essai. 5 minutes 50. Version française.

Diffusion salles cinéma de « Article 43 »

Dès le 29 octobre au Bio à **Carouge-Genève**

au Bellevaux à **Lausanne** et à **Oron-la -Ville**

Les samedi 1 et dimanche 2 novembre 08 au Cinéma Urba 2 à **Orbe**

Le samedi 8 novembre au cinéma Royal à **St-Croix**

Prochainement dans les autres villes en Suisse romande



MOA Distribution Alain Bottarelli

Pré du Marché 35 / 1004 Lausanne

Tél: +41 21 729 76 22 ou +41 79 637 51 61

Email : info@moadistribution.ch www.moadistribution.ch

Festivals

Festival Visions du réel à Nyon en Suisse/section Hélovétique. Avril 2008.

*Article 43 a reçu une **mention spéciale du jury** « Regard sur le crime »*

Le jury tient à relever le plaisir qu'il a eu à suivre la démarche extraordinairement créative que retrace le film Article 43. Ce documentaire montre un processus d'apprentissage et de changement. Il est frappant de constater que tous les participants – à l'intérieur et à l'extérieur de l'institution pénitentiaire – ont évolué en s'impliquant dans ce projet. Nous souhaitons plein succès aux démarches de ce type et nous réjouissons d'utiliser ce film comme outil de réflexion dans l'enseignement, la création et l'application des lois.

Dossier de presse et photos téléchargeable sur

www.article43.ch

Contacts

Production et réalisation

Œil Ouvert Denise Gilliard

Ch. des Glycines 4 1024 Ecublens Switzerland

Tél: +41 21 635 49 08 ou +4179 435 15 64

Email : info@oeilouvert.ch



Distribution

MOA Distribution Alain Bottarelli

Pré du Marché 35 1004 Lausanne

Tél: +41 21 729 76 22 ou +41 79 637 51 61

Email : info@moadistribution.ch

www.moadistribution.ch